

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
10 h. 25 ^m matin	5 h. 1 soir.	6 h. 35 ^m matin.	12 h. 55 ^m soir.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 47 ^m		5 h. 45 ^m		8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
				2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
				7 h. 40 ^m	9 h. 27 ^m	9 h. 55 ^m		4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m	2 h. 30 ^m soir.
Train de marchandises régulier :				Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin.		Train de foire :				
				Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.		Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.				
						Arrivée à Cahors. — 8 h. 15 ^m matin.				

Cahors, le 14 Septembre

Affaires d'Égypte

On nous télégraphie de Constantinople, 11 septembre :

« Arabi-pacha a fait disparaître du Caire tous les trésors et a pris ses mesures pour continuer la lutte contre les Anglais en se réfugiant au Soudan.

« Il règne aux Indes une telle indignation parmi les Musulmans qu'il n'y a plus moyen de songer à augmenter le contingent indo-anglais en Égypte.

« Toute transaction ayant pour but d'amener la soumission d'Arabi au Sultan est abandonnée. »

— Une dépêche d'Alexandrie annonce que les Anglais coupent la digue entre la mer et le lac Nariolis, pour inonder le territoire de Kafr-Dowar et isoler le camp ennemi.

Port-Saïd, 12 septembre.

— Trois transports sont entrés dans le canal, hier.

L'attaque de Tel-el-Kébir est attendue aujourd'hui.

Des nouvelles du Caire disent que la ville est tranquille ; les européens sont respectés.

La statue d'Ibrahim-Pacha, aïeul du khédive, a été abattue à la suite d'une décision des ulémas, déclarant que l'érection d'une statue est contraire à la religion.

Gassassine, 13 septembre.

— Le général Wolseley a quitté son camp de bon matin, afin de concerter le plan d'attaque avec les généraux.

L'armée de Wolseley est maintenant complète. L'ordre d'avancer est attendu d'un moment à l'autre.

Une dépêche d'Ismaïlia à la France, dit.

Le général Wolseley a maintenant sous la main la totalité des forces dont il peut disposer soit pour une attaque contre Tel-el-Kébir, soit pour une tentative de marche de flanc par Bulbéis.

On suppose que de graves événements auront lieu d'ici à deux ou trois jours.

On a reçu, paraît-il, de mauvaises nouvelles sur la santé du général Wolseley.

Le commandant en chef de l'armée anglaise a été atteint par la dysenterie.

On va jusqu'à dire que si les troupes britanniques n'ont pas marché dimanche contre les positions arabistes, c'est que le général Wolseley était très mal portant. Ce sont de simples bruits, mais je vous les signale.

Alexandrie, 12 septembre.

— La digue entre Mex et le lac Mariout est presque entièrement coupée. Les derniers obstacles disparaîtront demain.

Les Anglais espèrent limiter les inondations à 70 centimètres au-dessus du niveau actuel du lac.

Les terres cultivées ne sont pas endommagées.

Londres, 13 septembre.

Une dépêche de Londres dit que le général Wolseley a pris Tel-el-Kébir dans la matinée avec quarante canons et un grand nombre de prisonniers. La cavalerie poursuit les foyards. Les troupes d'Arabi paraissent tout à fait dispersées.

(Nous donnons cette dépêche d'origine anglaise, sous réserves.)

— Un télégramme d'Ismaïlia dit que les pertes égyptiennes à Tel-el-Kébir sont évaluées à 2,000 hommes. Les pertes anglaises à 200

Il entra à l'écurie et sella le deuxième cheval qui y restait : malgré vingt ans d'inaction sa main avait la prestesse d'autrefois.

Il est des choses qu'on ne désapprend point. Pluton poussait des hurlements plaintifs.

Quand le cheval tout sellé se trouva devant la porte de l'écurie, Pluton poussa des aboiements tellement déchirants que force fut au comte d'aller voir ce qui manquait à la fidèle bête.

Le chien se tranquillisa en voyant son maître; mais à peine monta-t-il en selle que les hurlements du chien recommencèrent.

— C'est singulier ! murmura le comte. Au régiment, un de mes camarades prétendait que les chiens annoncent les sinistres ! Bah ! bah ! billevesées que tout cela.

Et il se dirigea vers la grande porte qu'il ferma avec bruit afin d'annoncer son départ à Babette.

Puis il longea le mur et en un clin d'œil il fut au lieu du rendez-vous.

— Holà ! Monsieur le rêveur ! s'écria le comte d'un ton rauque, en interpellant le jeune homme qui, plongé dans ses réflexions, n'avait point entendu le pas du cheval sur le gazon.

Hubert se releva aussitôt, et bientôt les deux voyageurs cheminèrent l'un à côté de l'autre vers les hauteurs des montagnes de Traben.

Le comte, d'ordinaire si abattu, était devenu tout autre ; il se redressait fièrement sur son cheval et il sut reprendre quelque chose de son allure militaire, que la solitude et l'isolement lui avaient momentanément fait perdre.

Ce changement était dû sans doute à l'émo-

tion extrême à laquelle il était en proie, au grand air, au sentiment de se trouver en compagnie d'un homme, lui qui depuis si longtemps n'avait eu de relations avec personne.

Dans son château, le comte agissait toujours avec beaucoup d'égards avec le jeune juge : il le traitait alors presque durement ; à ses questions il ne répondait que par monosyllabes secs et saccadés, qui attristèrent Hubert et firent qu'il chemina silencieusement à côté du cavalier.

Mais l'émotion, la surexcitation fébrile de ce dernier se calmant un peu, il sentit qu'il fallait s'entendre avec son compagnon, car la tentative était assez difficile pour nécessiter une action concertée d'avance.

Plus il approchaient de la vallée de la Moselle et plus le comte sentait les difficultés de l'entreprise.

La côte était rocailleuse et parsemée de buissons : à chaque pas le cheval trébuchait et il n'avancait qu'avec lenteur.

Hubert, sans dire un mot, prit le cheval par la bride et le conduisit à la main afin de rendre la marche plus sûre.

— Quelle diable de route ! murmura M. de Beuren. Elle n'a point beaucoup changé depuis ma jeunesse. Nous avons encore une bonne demi-heure avant d'atteindre la vallée de la Moselle.

— Je m'étonne que vous connaissiez si bien ce pays, quoiqu'il ne l'ayant plus visité depuis longtemps, répondit Hubert afin d'engager une conversation et pour mettre fin à un silence qui lui pesait et qui avait quelque chose de lugubre au milieu de ce silence et par cette nuit claire et

flotte dans les eaux égyptiennes, les Arabes ne cessaient de répéter :

« Les Français ne débarqueront pas, car ils ne trahissent pas leur parole. »

Paris, le 13 septembre.

— Une rencontre a eu lieu entre les troupes françaises et les insurgés près de Kairoan.

Cinquante soldats français auraient été tués dans la bataille.

— Les nouvelles du Caire disent que la ville est calme, et les Européens sont respectés.

— Des avis de Syrie signalent une nouvelle agitation des populations musulmanes contre les chrétiens.

Alger, 12 septembre.

— Selon les derniers avis, Si-Kaddour et Si-Sliman serait à l'ouest de Tafilalet.

Presque tous les Laghouat ont abandonné Bou-Amena, lequel est toujours dans les environs de Bou-Denib, avec les Beni-Ghuil, et se dispose à se retirer vers le sud.

Informations

— Dans le dernier conseil des ministres on a décidé de rattacher la direction des cultes au ministère de l'intérieur.

— M. Dréo, député, est mort.

On lit dans la Liberté :

Nous avons annoncé que M. Andrieux cessait de représenter la France, auprès du roi Alphonse XII. Plusieurs journaux mettent cette nouvelle en doute ; nous sommes en mesure de maintenir notre information première.

seraine.

— Il peut bien y avoir quarante ans et plus, reprit M. de Beuren, depuis que je n'ai plus gravi la montagne de Startkenbourg. Cependant il me semble que cela date d'hier.

Puis rappelant ses souvenirs, il poursuivit :

— Une fois que nous serons sortis de la gorge où nous cheminons actuellement, nous trouverons à droite Enkirch, à gauche Kenowitz, un vieux trou que le diable en personne ne voudrait point habiter. Devant nous nous verrons la vieille métairie de Corvey, un tas de ruines, à moins qu'on ne l'ait reconstruite depuis ; c'est par là qu'il nous faudra passer la Moselle.

— Il y a sans doute quelque part, par là, un batelier qui nous traversera, ou du moins trouverons-nous un bateau ?

— Ha ! ha ! répondit l'autre en éclatant de rire ; on voit bien que vous n'avez jamais été soldat. Je vous prendrai en croupe et nous traverserons le fleuve à la nage ; une demi-heure après, nous serons à Montroyal, à l'œuvre !

Ces choses se passèrent comme l'avait dit le comte.

Bientôt les deux voyageurs eurent atteint la Moselle ; devant eux s'élevait la montagne de Traben, au sommet de laquelle se dessinait en forme indécise, la noire silhouette des ruines de la forteresse française.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(109) du 14 Septembre 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Puis il lui remit la clef de la porte d'entrée et lui recommanda, aussitôt qu'il serait sorti, de fermer la porte à clef et de ne point autrement s'occuper de lui, sous peine d'encourir sa disgrâce.

La brave Babette écouta ponctuellement cet ordre sèchement donné : elle n'avait pas besoin, parbleu, d'aller épier le comte, elle savait bien où il allait !

Celui-ci, ayant renvoyé sa cuisinière au fond de sa cuisine, s'en fut au grenier.

Une vie nouvelle semblait couler dans ses veines.

N'allait-il point poser cette nuit même la dernière pierre qui allait consolider son repos ?

Arrivé au grenier, il chercha une vieille lanterne qu'il savait s'y trouver ; dans une sacoche il avait mis plusieurs bougies de cire : il chercha une selle, deux pioches qu'il enveloppa dans une toile qu'il avait apportée avec lui ; puis il se dirigea vers les écuries ; en passant il fut reçu par les hurlements de Pluton ; sans y faire attention,

L'INCIDENT D'ABZAC

A la suite d'insinuations calomnieuses qu'un journal allemand avait produites sur son compte, M. le général d'Abzac vient d'adresser à un de ses amis la lettre suivante, qui a été communiquée au *Gaulois* :

Mon cher ami,

Moi devenir Allemand ! j'ai lu et relu cette phrase de votre lettre sans la pouvoir comprendre.

Il n'y a pas une goutte de mon sang qui ne soit, et de tout cœur, à mon cher pays. Et ce sentiment, qui tient au plus intime de mon être, restera vivace jusqu'à mon dernier souffle, rassurez-vous !

Je puis être poli pour les personnages de ce pays-ci, qui eux-mêmes, m'entourent de considération et de respect, dites donc à tous ceux qui, dans les circonstances présentes, semblaient me blâmer, que non-seulement je n'ai point abdiqué ma chère nationalité et mes étoiles, auxquelles je tiens toujours, mais qu'au contraire en recevant chez moi l'empereur d'Allemagne et les princes nombreux qui l'accompagnaient, j'ai eu le désir et le sentiment que je faisais acte de bon Français, acte de patriotisme.

Autour de l'empereur se pressaient les princes de toutes les maisons régnantes, pour représenter les grands pays.

Notre petite mission militaire, quoique très-bien composée, ne pouvait que sembler être effacée par de si hauts personnages. Et, si vous les aviez vus tous assis dans cette grande salle qui est ornée de tous les portraits des rois de France, en grandeur naturelle, avec Louis XIV à cheval, au-dessus de la haute cheminée, vous vous seriez rendu compte que je les avais mis dans l'obligation de parler de la France, de lui rendre hommage, et c'est ce qui a eu lieu.

J'ai magnifiquement traité tous ces princes, je l'ai fait au nom de mon pays. Tous l'ont senti ainsi, et l'empereur, de même que le prince Impérial, m'en ont complimenté et remercié ; cela n'empêche pas, si les événements me mettent de nouveau en présence de ces adversaires, de faire mon devoir, comme je l'ai fait durant les quarante années que j'ai données à mon pays.

Voilà la vérité vraie, cher ami.

Je vous l'exprime au galop, avec du monde sur le dos, car on ne cesse d'entrer et de sortir chez moi, etc.

Général d'ABZAC.

Le ministre de la guerre a ordonné l'exécution de quinze nouvelles batteries sur l'enceinte de la mer à Calais. Coût des travaux 10,000.

L'apparition du choléra à l'hôpital de la Salpêtrière, à Paris est démentie.

LE CHOLÉRA

Le congrès d'hygiène de Genève s'est occupé des mesures à prendre contre les invasions du choléra.

Voici une communication faite à ce sujet par M. le docteur Fauvel :

« Le point capital à défendre contre le choléra, c'est l'Egypte.

« Tant que l'Egypte n'est pas atteinte, l'Europe n'a rien à craindre ; si l'épidémie se propage au delà du Nil, il est impossible d'en préserver l'Europe.

« Les mesures prises actuellement nous permettent de nous croire à l'abri, au moins jusqu'au prochain pèlerinage ; mais les événements d'Egypte ont modifié la situation.

« L'Angleterre a eu le soin de renforcer ses troupes d'Egypte par ses contingents indiens ; or l'Inde est le foyer reconnu du choléra, la maladie y est endémique, et il suffit d'embarquer quelques soldats malades pour propager le fléau.

« A la nouvelle de ces déplacements de troupes (dès juillet), nous fîmes parvenir au gouvernement anglais, par la voie officielle, des propositions relatives aux mesures qu'il nous paraissait indispensable de prendre immédiatement.

« Ces mesures simples et non vexatoires, étaient les suivantes :

1° Inspection médicale sérieuse et quarantaine à Aden de tous les navires transportant des soldats et venant des Indes ;

2° Seconde inspection très rigoureuse à Suez, avec quarantaine à Djebel-Thor pour les suspects.

« Nous avons quelques raisons de croire que l'autorité anglaise n'a tenu aucun compte de nos avis. Le bruit court en effet qu'on a constaté, ces jours-ci, plusieurs cas de choléra à Suez. Ce bruit n'est pas encore officiellement confirmé ; mais il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce qu'il fût exact.

« En pareil cas, l'administration militaire anglaise en porterait à la fois la peine (car l'armée d'occupation sera rapidement décimée) et la responsabilité, car nous lui avons au moment opportun, donné les avis nécessaires. L'administration française a fait son devoir complet ; elle se désintéressera au point de vue des événements futurs.

Les époux Fenayrou, et Lucien Fenayrou ont été amenés ce matin, par le train de 9 heures, de Versailles à Paris, où ils vont être jugés de nouveau. Les accusés étaient escortés de six gendarmes de la brigade de Versailles. Ils ont été écroués à la conciergerie dans les cellules spéciales. Le parquet veut éviter aux accusés les courses quotidiennes de Mazas à la préfecture que nécessiteraient les nouvelles instructions commencées. Les deux principaux accusés sont très abattus. Lucien Fenayrou se montre plein de confiance dans le jury de Paris.

Louise Michel, la grande citoyenne, a été exécutée, dimanche soir, dit la *Liberté*, par un auditoire de deux mille personnes. Le groupe de la *jeunesse anarchiste* avait organisé à la salle de la Gaîté (Montparnasse) dans le 14^e arrondissement, un grand meeting. L'ordre du jour portait : *la révolte de Montcaules-Mines* ; mais le grand attrait pour les habitants de Montrouge était la présence de Louise Michel.

Dès l'ouverture de la séance, l'auditoire a réclamé à cor et à cris la conférencière, qui était à ce moment à la salle Pérot, rue de La Chapelle.

Très désappointés, les auditeurs ont réclamé sur l'air des *Lampions* : *Nos cinq sous ! Nos cinq sous !*

Un tumulte indescriptible s'est produit et deux citoyens se sont dévoués pour aller chercher Louise Michel dans le 18^e arrondissement.

À dix heures et demie, elle a fait son entrée triomphale. La grande citoyenne a immédiatement commencé son réquisitoire contre le gouvernement, a traité de voleurs, de bandits et d'assassins Gambetta, de Gallifet et tous les ministres. Ces qualifications n'étaient pas du goût de l'auditoire. Louise Michel, acculée dans ses derniers retranchements, pour s'expliquer sur son gouvernement, a traité les orateurs d'*imbéciles* et les auditeurs de *mouchards*.

Le tumulte a redoublé, on crie, on siffle. Les organisateurs se bousculent sur l'estrade...

Le propriétaire de l'établissement s'est vu obligé, pour éviter un grand scandale, d'éteindre le gaz. La foule s'est retirée en chantant : *La Mère Michel a perdu sa soirée*.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'appeler l'attention de MM. les recteurs sur une réforme qu'il désirerait voir s'étendre à tous les Lycées. Il s'agirait de confier les cours primaires annexés aux Lycées, à des dames, comme cela existe déjà dans quelques établissements d'enseignement secondaire :

Je serais heureux, dit M. le ministre, de voir cette tentative se généraliser. Avec de très jeunes enfants, les femmes font preuve de plus de patience, d'une sollicitude plus maternelle ; elles rendent plus facile le passage de la famille à l'école. Ce sera d'ailleurs un débouché nouveau ouvert à des institutrices très méritantes, et cette considération n'est point à négliger.

Veuillez donc inviter MM. les proviseurs, toutes les fois qu'une vacance se produira dans l'un des emplois en question, à faire choix, si cela est possible, d'une institutrice brevetée, déjà connue dans la ville et investie de la confiance des familles. Un traitement de quinze à dix-huit cents francs sera attaché à cet emploi, en tenant compte de l'importance du lycée et des circonstances locales que vous aurez à me signaler.

Voici les numéros de classement des candidats du Lot au volontariat d'un an, à la suite de l'examen écrit. Le nombre des candidats du

17^e corps d'armée était de 86.

18. — Froment, Pierre. —	Agriculture.	630
28. — Serres, Henri. —	—	605
34. — Prunet, Edmond. —	Commerce.	585
37. — Delfour, Victor. —	Industrie.	570
39. — Biraben, Pierre. —	Agriculture.	570
40. — Maroncle, Frédéric. —	—	570
47. — Montbertrand Victor. —	—	510
48. — Raffy, Léopold. —	—	505
52. — Francoual, Elie-Louis. —	—	495
69. — Espitalié, Jean. —	—	410

Le 11^e régiment de dragons est passé hier à Cahors, se rendant à Montauban.

Procès-verbal a été dressé contre la nommée veuve L., maîtresse d'hôtel, pour avoir refusé de loger un militaire porteur d'un billet de logement délivré par la mairie.

Cette dame ignore sans doute que la présentation par un militaire de son billet de logement suffit pour mettre l'habitant en demeure de satisfaire à la loi et que le refus de celui-ci constitue une contravention de police punissable des peines portées par l'article 471, n° 15 du code pénal.

Arrêts de la cour de cassation du 14 mars 1834, 10 septembre 1836, 25 avril 1842, etc.

Procès-verbal dressé contre le fils G. pour trouble au bal des Jardiniers.

Contre le nommé C. pour ivresse publique et manifeste.

Contre la veuve N. pour outrage aux mœurs.

AVIS

Les anciens sous-officiers âgés de moins de 30 ans, et ayant accompli la période ordinaire qui représente cinq ans de services militaires, qui désireraient être employés dans le service de la culture du tabac, en qualité de Commis de surveillance, sont invités à se présenter, avant le 6 novembre prochain, au Directeur du département, au Magasin des tabacs en feuilles à Cahors, qui les renseignera sur la position qui pourrait leur être faite dans l'Administration.

Les anciens sous-officiers qui compteraient effectivement 7 ans de services militaires, pourront exceptionnellement être admis jusqu'à l'âge de 34 ans.

Le jour du concours qui aura lieu vers la fin de l'année courante, sera ultérieurement fixé.

M. Fallières, ministre de l'intérieur, a quitté Paris, pour se rendre à Agen où il passera une dizaine de jours ; il est accompagné de M. Félix Cassagneau, son secrétaire particulier.

L'adjudication des travaux de construction du neuvième Lot de la ligne de Montauban à Brive a été faite le 12 septembre en l'hôtel de la Préfecture, au profit de MM. Lacroix et Jamais, moyennant un rabais de 22 0/0.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet, « Mon attention a été appelée sur les difficultés que rencontrent souvent, dans les communes rurales, les notaires qui demandent à faire usage des salles d'écoles pour les adjudications publiques.

« Je ne vois aucun inconvénient à ce que ces officiers ministériels aient à leur disposition les salles d'écoles, pourvu que les adjudications n'aient lieu que les jeudis et dimanches, ou, à la rigueur, les autres jours après quatre heures.

« Les communes bénéficieront, au contraire, de cette tolérance, car elles auront le droit d'exiger des notaires, au bénéfice de la Caisse des Ecoles, une redevance fixée ainsi qu'il suit par séance :

« 5 fr. pour une adjudication de 1,000 fr. et au-dessus, quel que soit le nombre des lots ;
« 2 fr. 50, si la somme est inférieure à 1,000 fr.

RECRUTEMENT. — La commission du recrutement de l'armée a statué sur le cas des frères et sur celui des fils aînés de veuves.

En ce qui concerne le premier cas, il a été décidé que, conformément à ce qui existe, deux frères ne pourraient jamais être appelés simultanément sous les drapeaux.

Contrairement au système actuel, la commission a décidé que, dès que le frère cadet arriverait à l'âge d'incorporation, il prendrait la place de son aîné, qui serait renvoyé dans la disponibilité.

Quant aux fils aînés de veuves, ils continueront à être exemptés, mais sous des conditions à déterminer.

Session d'août 1882

Séance du 22 août (Suite).

Protection des enfants du premier âge.

Il propose ensuite de porter à 900 fr., comme les années précédentes, l'article 3 du même sous-chapitre, que M. le Préfet a proposé d'élever à 2,672 fr. 50.

L'augmentation de 1,772 fr. 50 inscrite au projet de budget serait destinée d'une part à rémunérer les secrétaires de mairie, à raison de 1 fr. 75 par inscription, du surcroît d'écritures que leur impose l'application de la loi relative à la protection des enfants du premier âge, et d'autre part, à indemniser les juges de paix, à raison de 40 fr. par canton, des frais de voyage occasionnés par la nécessité de vérifier les registres de la protection.

La Commission a pensé que la situation difficile des finances du département lui faisait un devoir de réduire le crédit à la somme de 900 fr., qui suffit aux frais des imprimés utiles à l'exécution de la loi et elle a l'espérance que les juges de paix et les secrétaires de mairie continueront à prêter gratuitement leur concours.

M. le Préfet insiste pour le maintien du crédit de 2,672 fr. 50. Ce crédit lui paraît indispensable, il fait appel aux sentiments de générosité du Conseil général ; il espère que le Conseil ne refusera pas les ressources nécessaires pour la mise à exécution d'une loi de bienfaisance.

Les conclusions de la Commission sont mises aux voix : elles sont adoptées.

Assistance judiciaire.

Le même rapporteur propose :

1° de réduire l'article 5 du même Sous-Chapitre à la somme de 150 francs.

Adopté.

Sourds-Muets.

2° de porter à 10,600 au lieu de 10,400 fr. l'article 10 du même Sous-Chapitre.

Cette somme serait répartie de la manière suivante et dans les proportions indiquées dans le rapport de M. le Préfet :

Aux titulaires de bourses des années précédentes dans les institutions spéciales des Sourds-muets de.....	Toulouse... 4.600 »
	Gramat.... 4.600 »
	Bordeaux... 300 »
	Paris..... 300 »

Dans ces sommes est comprise la bourse la jeune Richard Marie que la Commission propose de maintenir pendant deux ans encore à l'établissement de Gramat.

M. de Lamaze propose ensuite d'accorder de demi-bourses aux enfants ci-après nommés :

Bordes (Théodore) de Fontanes.....	200 »
Laurisques (Jean-Pierre-Jules-François) de Flaujac..	200 »
Gipoulou (Elisabeth) de Frayssinet-le-Gélat.....	200 »
Malaret (Clémence) de Sousceyrac.....	200 »

avec observation que les parents de la nommée Malaret Clémence pourront employer, comme ils le demandent, la subvention de 200 fr. qui leur est accordée à placer leur fille dans l'établissement d'Aurillac.

Ces conclusions sont adoptées.

Jeunes aveugles.

3° d'élever le chiffre de 1,750 fr. porté à l'art. 11. (Entretien de jeunes aveugles à Toulouse) à la somme de 2000 fr. Cette somme est destinée à payer les bourses déjà créées et à faire face, en outre à la création d'une 1/2 bourse nouvelle (250 fr.) que la commission propose d'accorder à Marie Soullignac, de Corn.

Adopté.

Achat de médicaments gratuits.

4° de porter à 5,000 fr. au lieu de 4,000 fr. l'article 12 (Subvention aux Communes pour achat de médicaments en faveur des indigents).

Adopté.

Maison de refuge de Cahors.

5° de réduire à 4 000 fr. le chiffre de 5,000 fr. porté à l'article 13 sous le titre de Secours à la maison de refuge de Cahors.

M. le comte Murat demande la parole pour le maintien de la subvention de 5,000 fr. votée l'an passé par le Conseil général. Il ne veut pas revenir sur la discussion qui s'est élevée alors et qui est encore présente à la mémoire de tous. Mais, il estime que les arguments présentés en faveur de la subvention ont dû sembler concluante puisqu'elle a été conservée après le rapport de la commission spéciale chargée d'étudier la situation de cet établissement. On demandait, l'année dernière, la suppression

totale du crédit ; on ne demande cette année, qu'à le diminuer de 1,000 fr. Mais, si cette diminution doit mettre la maison dans l'impossibilité d'équilibrer son budget le résultat sera absolument le même, l'existence de l'œuvre peut être sérieusement compromise. Il y a donc lieu de repousser la diminution du crédit par les mêmes raisons qui avaient fait repousser sa suppression totale.

En 1863, en 1871, une semblable demande s'était produite, mais elle avait été formellement écartée par le Conseil général qui s'était souvenu que l'établissement de la Miséricorde de Cahors n'avait rien coûté au département. Il est dû à une fondatrice qui lui a consacré une fortune considérable, tandis que des dons recueillis aussi bien en dehors du département que dans le département lui-même lui sont encore venus en aide. C'est là un établissement d'utilité départementale au 1^{er} chef, puisque les femmes appartenant à chacun de nos cantons, qui sont ainsi épurés y trouvent, tous les jours, asile. L'élévation successive du crédit jusqu'au chiffre actuel est donc justifiée par l'importance croissante de la maison de refuge et par les services qu'elle n'a cessé de rendre.

Ces services ne sont certes pas contestés, mais on allègue que la maison est assez riche pour se suffire. Cette richesse ne peut être évaluée d'après les constructions qui, toutes nécessaires qu'elles aient été, n'en constituent pas moins, comme la chapelle de la maison, des valeurs matériellement improductives.

Si je suis bien informé, le passif qui grève l'établissement serait à l'heure actuelle supérieur à 60,000 fr. Quant au travail des 150 pensionnaires, le produit n'en est pas aussi considérable qu'on pourrait le croire. Il y a là des femmes âgées, des enfants de 10 ans à peine qui ne peuvent pas produire une tâche bien rémunératrice. La somme de 5,000 fr. est modeste si on la répartit sur un si grand nombre de têtes. Si la maison venait à se fermer, les charges de l'assistance publique ne pourraient qu'augmenter sensiblement et grever d'autant notre budget départemental.

Il y a là, ainsi qu'on l'a dit, une œuvre de bienfaisance et de moralisation que nous ne devons pas laisser périr. La maison de refuge de Cahors a plus de 40 ans d'existence; elle a vu le jour en 1848, sous la République, comme aujourd'hui, et sa création a paru éminemment populaire. L'équilibre du sous-chapitre 7 n'impose nullement l'économie proposée; il en est tout à fait indépendant. Si vous vous décidez à la réaliser, elle serait, dans sa modicité, sans importance sur le chiffre du budget général, tandis qu'elle pourrait porter un grave préjudice à un établissement digne de tout notre intérêt et de tous nos encouragements. C'est parce qu'il ne voit aucune proportion entre ces deux résultats que le préopinant demande le maintien de la subvention telle qu'elle figure dans les propositions de M. le Préfet.

M. Lachize demande la parole. Comme l'an dernier, il vient demander au Conseil général de vouloir bien attribuer aux communes, à titre de subvention pour médicaments gratuits aux malades indigents, la somme de 5,000 fr. qui figure au budget départemental au § 13, sous-chapitre 7, comme subvention à l'établissement du refuge de Cahors.

L'utilité de cet établissement n'est pas en jeu, il n'y a donc pas à revenir sur la discussion qui a eu lieu le mois d'août dernier, et sur les opinions diverses qui se sont produites à cet égard. Il se bornera à dire avec M. le rapporteur de la commission qui avait été chargée par le Conseil général de visiter l'établissement. Que cette maison n'est pas pauvre, que toutes les personnes qui y vivent peuvent travailler, et que le travail, dans une ville comme Cahors, ne manque jamais; que par ses acquisitions, ses constructions quelquefois improductives, la valeur considérable de ses propriétés immobilières, elle prouve que non-seulement elle a le nécessaire, mais qu'elle peut avoir même le superflu.

Si, d'un autre côté, on regarde l'état de pauvreté et de misère de nos hospices qui ne reçoivent aucune subvention, et qui rendent cependant au département de si grands services. Si l'on regarde surtout la situation de nos communes qui, pour procurer aux malades indigents les médicaments gratuits, se voient obligés de s'imposer les plus lourds sacrifices et, ce qui est plus pénible encore, sans pouvoir les fournir à tous ceux qui en ont besoin et qui souffrent, on trouve qu'il y a là un état de choses digne d'attirer l'attention et la sollicitude du Conseil général. Et, puisqu'il désire affecter cette somme de 5,000 fr. à un acte de charité et de bienfaisance, il ne peut l'employer d'une manière plus juste et plus efficace qu'en l'attribuant aux communes à titre de subvention pour médicaments gratuits aux malades indigents.

En conséquence, il propose d'accorder aux communes pour la médecine et la pharmacie gratuites en faveur des malades indigents, la somme de 5,000 fr., qui figure au budget départemental comme subvention à la maison de refuge de Cahors.

(A suivre).

Le ministre de la guerre a décidé que les étudiants en médecine qui auront pris huit inscriptions seront admis à accomplir le volontariat d'un an dans les sections d'infirmiers.

Le ministre des postes et des télégraphes s'occupe d'assurer l'exécution de la loi votée par les Chambres, pour la création de bons de postes à sommes fixes. On sait que cette loi comporte création de bons de 1. 2. 3. 5. 10 et 20 fr.

Dans trois semaines, le ministère des postes et des télégraphes mettra en circulation les bons de 5 et 10 fr. Les autres seront mis en vente à mesure de la fabrication.

CONCOURS AGRICOLES DU LOT EN 1882.

PRIMES DE LABOURAGE

- 1^{re} de 40 fr. M. Pons, de Lalbenque.
- 2^e de 30 fr. M. Carlès, André, du Montat.
- 3^e de 30 fr. M. Laurier, de Gourdon.
- 4^e de 25 fr. M. Loubradon, Pierre, du Montat.
- 5^e de 20 fr. M. Cazes, Jean, 1^{er} né, de Pern.
- 6^e de 20 fr. M. Carlès, Eugène, du Montat.
- 7^e de 20 fr. M. Penavaire, de Lalbenque.
- 8^e de 20 fr. M. Lestrade, J., 1^{er} né, de Lalbenque.
- 9^e de 20 fr. M. Castelnaud, de Lalbenque.
- 10^e de 15 fr. M. Cazes, Jean, 2^e né, de Pern.
- 11^e de 15 fr. M. Bourgade, de Gourdon.
- 12^e de 15 fr. M. Bourrière, de Cremps.
- 13^e de 15 fr. M. Condresse, Pierre, de Lalbenque.
- 14^e de 15 fr. M. Dugès de Lalbenque.

PRIMES AUX INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS

- 1^{re} de 60 fr. M. Calmette, forgeron, à Bergantay.
- 2^e de 40 fr. M. Calmette, forgeron, à Lalbenque.

PRIMES AUX BESTIAUX

Taureaux étalons

- 1^{re} de 150 fr. M. Deloncle, de St-Médard.
- 2^e de 120 fr. M. Jargeau, de St-Pantaléon.
- 3^e de 160 fr. M. Cazes, de Fontanes.
- 4^e de 80 fr. M. Bouchet, à Saint-Daunès.

Mentions honorables.

- M. Cazes, déjà nommé.
M. Jargeau, déjà nommé.

Vaches.

- 1^{re} de 120 fr. M. Combarieu, de Sainte-Alauzie.
- 2^e de 100 fr. M. Blanié, de Sauzet.
- 3^e de 80 fr. M. de Roussy, de Belaye.
- 4^e de 70 fr. M. Alazard, de Pradines.
- 5^e de 60 fr. M. Burgalière, de Parnac.

Verrat.

Prix unique de 50 fr., à M. de Roussy, précité.

Truie.

Prix unique de 40 fr., à M. de Roussy, précité.

Béliers.

- 1^{re} de 40 fr. M. Lacarrière, à Calamane.
- 2^e de 30 fr. M. Cavalié, à Arcambal.
- 3^e de 25 fr. M. Guilton, à Calamane.
- 4^e de 20 fr. M. Ayot, Calamane.
- 5^e de 15 fr. M. Raynal, à Pradines.
- 6^e de 10 fr. M. Janis, à Bouydon-Cahors.

CONCOURS HIPPIQUE DE CAHORS

Poulinières suitées et saillies.

- 1^{re} de 160 fr. M. Pouget, Antoine, à Nadillac.
- 2^e de 120 fr. M. Brugidou, Antoine, à St-Paul.
- 3^e de 100 fr. M. Gourde, Isidore, à Lentiillac.
- 4^e de 80 fr. M. Nouyrit, Auguste, à Cahors.
- 5^e de 80 fr. M. Tournié, Jean, à Saint-Denis.
- 6^e de 80 fr. M. Andraud-Rolland, à Cahors.

Pouliches de 3 ans.

Prime de 110 fr. M. Basset, Antoine, à Sérignac

Pouliches de 2 ans.

Prime de 100 fr. M. Caminel, Guill., à Cieurac.

Jusqu'ici les généraux de brigade nouvellement promus, recevaient indistinctement le commandement d'une brigade d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie, quelle que fût, du reste, l'arme à laquelle ils appartenissent comme colonels. Le général de Galifet, a exposé au ministre de la guerre les inconvénients de ce système et a prié instamment M. le général Billot de le nommer comme brigadiers dans son arme que d'anciens colonels de cavalerie. Le ministre aurait accédé à la demande de l'éminent commandant du 12^e corps d'armée; seulement, comme on ne nommera plus désormais au commandement des brigades de cavalerie que des généraux sortant de cette arme, la mesure sera paraît-il généralisée, et les généraux nouvellement promus seront toujours nommés au commandement des brigades de leur arme.

On nous écrit de Limogne:

La pluie ne discontinue presque pas. Les rai-
sins se mettent à pourrir. Les cultivateurs sont
tristes comme le temps.

Un triste accident est arrivé à Cornus. Une
femme occupée à exposer des prunés au soleil
au bout de son escalier, s'est laissée choir sur du
bois et des pierres et s'est tuée sur le coup.

Le froid d'hiver arrivera, cette année, du
jour au lendemain, tout à fait à l'improviste.

Ce pronostic est basé sur l'observation sui-
vante: Les hirondelles partent déjà en nom-
breuses caravanes.

C'est, dit-on, un indice infallible!

UNE TERRIBLE COMÈTE

M. Camille Flammarion, le savant météoro-
logiste, semble avoir pris à tâche de terrifier
ses lecteurs.

Il nous annonce pour ce mois-ci une
comète visible à Paris, qui menacera notre globe
d'un cataclysme sans remède.

Il suffirait, dit-il, d'un coup de queue de
l'astre errant pour diviser notre terre en qua-
tre parties.

Cet accident, est, paraît-il, dans l'ordre
normal des choses.

Il ne changerait rien à l'équilibre de notre
système.

C'est ainsi que sont formées les quatre lunes
de Jupiter.

— Voilà qui est rassurant!

Commune de Villefranche-de-Belvès, à 44 ki-
lomètres de Cahors, station du chemin de fer
d'Agen à Périgueux.

ADJUDICATION

De travaux Communaux

Le maire de la commune de Villefranche-de-
Belvès (Dordogne) donne avis que le dimanche
17 septembre 1882, à deux heures du soir, à
la mairie de Villeneuve-de-Belvès, il procédera
à l'adjudication au rabais et sur soumissions ca-
chetées, des travaux à exécuter pour la Cons-
truction d'une maison d'école de garçons.

Ces travaux sont évalués au devis estimatif à
la somme de 43,699 fr. 29 c.

Montant du cautionnement 1.500 fr.

Les entrepreneurs pourront prendre connais-
sance des pièces du projet à la mairie de Ville-
franche-de-Belvès, ou bien dans les bureaux
du sieur Rouquette, architecte à Sarlat, tous les
jours.

Le Maire

MARVAL.

Dernières Nouvelles

GRISE DE TEL-EL-KÉBIR

La prise de Tel-el-Kébir se confirme. La nou-
velle arrive à la fois d'Ismaïlia et de Kassassine.

L'artillerie a ouvert le feu vers quatre heures
et demie.

Après une longue fusillade qui a suivi cette
préparation d'attaque générale, l'infanterie a
attaqué à la baïonnette.

Le général Wolseley commandait en per-
sonne la colonne qui tournait, au nord, le camp
arabiste, pour couper la retraite aux Egyptiens.

Les Anglais ont perdu beaucoup de monde,
notamment en officiers. La brigade écossaise a
été abimée. On dit que les troupes d'Arabi ont
battu en retraite vers le désert.

Bourse de Paris.

Cours du 14 Septembre

Rente 3 p. %	83.40
— 3 p. % amortissable	83.50
— 4 1/2 p. %	111.00
— 5 p. %	116.50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 12 septembre 1882.

Depuis quelque temps les jours se suivent et se
ressemblent à la Bourse. Il s'y fait peu d'affaires et
les cours cotés ne témoignent pas de variations sen-
sibles dans un sens ou dans un autre. Hausseurs et
baissiers s'observent et ni les uns ni les autres ne se

décident à prendre l'offensive. Il est vrai que la morte
saison que nous traversons n'est pas de nature à
ranimer les transactions. Nous disons morte saison,
non pas seulement parce que bon nombre de spécu-
lateurs sont encore absents de Paris, mais aussi parce
que la politique chôme. A l'intérieur, les partis se
recueillent et tant que le Parlement n'aura pas re-
pris ses séances, c'est-à-dire d'ici la première se-
maine de novembre, il ne faut s'attendre à aucun
incident de nature à impressionner vivement le monde
des affaires. Quant à la politique extérieure, nous
nous en sommes à peu près désintéressés et les vic-
toires anglaises qu'on nous promet depuis si long-
temps, mais qui se font bien attendre, n'auront
peut-être pas le don, lorsqu'elles deviendront offi-
cielles, de galvaniser le marché.

La situation monétaire impose d'un autre côté une
certaine réserve à la spéculation.

Il n'y a guère de transactions que sur les rentes,
Le 3 0/0 est à 83 30; l'amortissable à 83 25. Quant
au 5 0/0 il reste stationnaire à 116 42.

L'Italien cote 89 30; le Turc 12 25 et l'Egyptien
Unifiée 321.

Nous laissons la Banque de France à 5.440; le
Foncier à 1.530; la Banque de Paris et des Pays-
Bas à 1.142.

Quant au Suez, il est toujours aussi fiévreux. Il
clôture à 2.690. Les recettes des 8 et 9 courant ont
été de 397,000 francs.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION MARIANI-PILO. — SAISON D'ÉTÉ

Spectacle de samedi 16 septembre

M. Choufsteuri restera chez lui le... Opé-
rette en un acte.

Une tasse de thé: Comédie en un acte.

Le maître de Chapelle: Opéra comique en
un acte.

Le spectacle commencera par

Les jurons de Cadillac: Comédie-vaudeville
en un acte.

Entre le 2^e et 3^e acte

Intermède musical et comique.

AU PREMIER JOUR: — Rentrée de MM. ROCHE
et LUDOVIC.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le *Dictionnaire universel* de
Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Faits divers

On mande de Toulon que dimanche matin,
à six heures, au plus fort d'un orage épouvan-
table, la foudre est tombée sur la frégate, école
des mécaniciens de la marine l'*Hermione*. Le
mât de misaine a été fendu au milieu jusqu'à la
moitié de sa hauteur et s'est enflammé sous l'ac-
tion de la foudre. Six hommes ont été renver-
sés sur le pont par le choc électrique, sans rece-
voir toutefois de blessures.

Un mécanicien a été légèrement atteint à l'é-
paule par la chute d'un éclat du mât. La foudre
n'a pas pénétré dans la batterie; elle n'a pas
dépassé le pont supérieur du navire et s'est per-
due à la mer par un trou d'écoulement des
eaux. Le feu a été rapidement éteint par le
hommes du bord.

On écrit de Louvain:

Lundi matin, à cinq heures, un incendie s'est
déclaré au théâtre de Bériot, situé Rue des Or-
phelins. Le feu a éclaté sur la scène. Le soir, à
neuf heures, avait encore eu lieu le bal annuel,
donné par la fédération des diverses sociétés de
tir. Le bal était à peine fini lorsque le feu a été
aperçu. Les dégâts s'élèvent environ à 200,000
fr., le tout est assuré. Les autorités civiles et
militaires étaient sur le lieu du sinistre. Grâce
aux prompts secours de la police, aucun mal-
heur n'est à déplorer.

On sait que la vente des portes-cigares
photographiques avait été prohibée.

La préfecture de police vient encore d'inter-
dire la vente de certaines photographies dont
les sujets invisibles à l'air libre reparaissent
lorsqu'elles sont plongées dans l'eau.

L'analyse a démontré que ces feuilles,
préparées avec des sels de mercure, offrent des
dangers sérieux pour la santé des personnes
qui les manipulent et notamment pour les
enfants qui porteraient ces photographies à leur
bouche.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES & ENFANTS**
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,744 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynançais (Haute-Vienne).

No 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. de MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très-agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Li brairie J. GIRMA, à Cahors
VIENT DE PARAÎTRE LA 5^e LIVRAISON
DE
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LA
PROVINCE DE QUERCY
DE GUILLAUME LACOSTE
Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8^o,

de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix : 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n° 46, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

21 RÉCOMPENSES
1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT
DIJON.
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR, — Chez tous les Papetiers.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS
ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION
COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des VINAIGRES supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du **Coco de Calabre** et **Cerisette**, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la **Teinture française** pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.
J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1884

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET, rue de la Banque, 1, CAHORS.

RECouvreMENTS

litigieux et achats de créances, etc. — S'adresser à Valtaud, ex-huissier près la Cour d'Appel, qui fait les frais à sa charge, sans recours contre ses clients, rue de Chabrol, 63, Paris.



GUÉRISON CERTAINE

des dartres, démangeaisons, maladies de la tête, boutons de toute nature; etc. etc.; par la pommade **Anti-Herpétique** (6-665-89). Le pot 1 fr. 50, envoi franco contre 1 fr. 65, timbre ou mandat poste. Seul dépôt à Toulouse (Haute-Garonne) pharmacie CALMEL, 9 rue Résomat.

HERNIES

M. NARBONNE, 19, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris, Bandagiste-Orthopédiste-Herniaire-Hygiéniste-Spécialiste, Chimiste diplômé, membre de plusieurs Sociétés savantes, Françaises et Étrangères,

(Diplôme d'honneur et médaille de 1^{re} classe)

INVENTEUR DU BANDAGE GALVANO-CURATIF

Breveté S. G. D. G.

pour les hernies ou efforts et descentes, et la contention des plus rebelles et anciennes, prévient les personnes atteintes de ces infirmités qu'il appliquera lui-même ses appareils à GOURDON, les mardi 19, de 5 heures à 10 heures du soir, et mercredi 20 septembre, de 6 heures à midi, hôtel de l'Écu de France.

Ensuite à CAHORS, les 21 et 22, hôtel des ambassadeurs.

Voulant soulager tous, riches et pauvres, on fera de grandes faveurs aux ouvriers et surtout aux malheureux indigents.

Les hernieux peuvent compter sur un soulagement prompt dès l'application de nos instruments herniaires. L'action galvanique de nos bandages resserre les muscles des anneaux des hernies.

Nos bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison et ne fatiguent point les bandes. — On se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Ce résultat a lieu sans faire souffrir nullement, et n'empêche pas de vaquer à ses affaires.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton

EAUX MINÉRALES de MIERS

Avenue de la Gare de Rocamadour

Hôtel CARBOIS

A ALVIGNAC (Lot).

L'Hôtel CARBOIS, situé dans un emplacement agréable, réunit toutes les conditions de bien-être, propres à favoriser le traitement des Eaux.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine Minérale a fait construire cette année de nouvelles Chambres, qui lui permettront de loger un bien plus grand nombre de voyageurs et plus convenablement.

VASTE JARDIN, CHARMILLES

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS POUR CONDUIRE LES VOYAGEURS DE LA GARE DE ROCAMADOUR A L'HÔTEL CARBOIS.

La saison la plus favorable est du 1^{er} mai au 30 septembre.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

J. LARRIVE FILS AINÉ

16, Rue de la Liberté, à Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE DU

BRILLANT ORIENTAL

Pour la mise en couleur et entretien des MEUBLES ET PARQUETS

Remplaçant les cires liquides, lait de cire, encaustique, etc.; n'a aucune odeur, brille instantanément et n'encrasse jamais. S'emploie à froid sans frottage ni fatigue.

Le BRILLANT ORIENTAL est la meilleure préparation connue jusqu'à ce jour pour la mise en couleur et l'entretien des Meubles et Parquets; sont brillant égale le vernis; chaque litre couvre une superficie de 25 mètres carrés. et ls vend sous quatre teintes différentes.

CHÈNE CLAIR, CHÈNE FONCÉ ACAJOU et NOYER

IL SE VEND ÉGALEMENT INCOLORE POUR L'ENTRETIEN.

MACHINES A COUDRE ET ACCESSOIRES
Bretelles Américaines

Fer Ruger à chauffage intérieur.